

Nouvelle loi universitaire : Letellier(28), Alain Duchène (32), Rachid

La lettre d'Alcofribas

N° 17

septembre 2007

(seconde édition)

alerte !

Avec précipitation le gouvernement a fait adopter une loi qu'il a baptisé « libertés et responsabilités des universités » !

Ce texte s'inscrit dans le prolongement à la fois du « pacte pour la recherche » (avril 2006), dénoncé ici dans les colonnes d'Alcofribas, du rapport Goulard (avril-mai 2007) et des thématiques chères à l'OMC de dérégulation. Comme sur d'autres chantiers législatifs et fiscaux ouverts cet été par le gouvernement la conception républicaine des services publics, le rôle de l'Etat comme garant d'équités territoriale et sociale sont sérieusement remis en cause. Si le mouvement pour « sauver la recherche » a depuis 2004 largement rapproché les chercheurs et universitaires, et s'il a bataillé pour les budgets et les emplois, il a mis avant tout en évidence des besoins profonds de transformation du monde scientifique public dans tous les champs disciplinaires. Synergies entre universités et organismes, nouvel élan nécessaire pour les financements, pour l'emploi scientifique, en particulier pour offrir des perspectives attractives aux générations nouvelles...constituaient le noyau dur des propositions issues des Etats Généraux de Grenoble (octobre 2004). Dans ce cadre des évolutions notables de l'organisation et du fonctionnement universitaire prennent sens. Le statu quo n'est ni scientifiquement ni socialement tenable. ..et sur ce dernier aspect, c'est en particulier la situation d'échec dans laquelle sont conduits bien trop d'étudiants dès le début des études post-bac.

La loi Pécresse entend remodeler le paysage universitaire, les statuts des personnels, la collégialité sont brutalement remis en cause...quant aux moyens il faudrait aller quémander le secours de fondations privées ! L'intervention des collègues sous toutes les formes est indispensable ...et elle comptera. !!

Elections CNU

vote jusqu'au 16 octobre !

Nombreux candidats en poste à l'université de Tours sur les listes présentées et soutenues par le SNESUP dans les sections du CNU : Isabelle Sauviat (6) Marie-Luce Demonet (9), Thierry Gallepe (12), Colette Rabaté (14), David Clarys (16), Michel Isingrini (16), Joel Biard (17), Sylvette Deneffe (19), Bernard Buron(19), Pascal Briost (22) Marc Peigné (25), Nelly André (25), Jean Fabbri (25), Alain Kuzniac (26). Emmanuel Lesigne (26), Michel

Talhi (63),

VOTEZ dès à présent pour les listes SNESUP-FSU dans toutes les sections du CNU avec des collègues-candidats attachés à la prise en compte de toutes les activités, de toutes les thématiques de recherche...

Au CA de juillet et du 17 septembre

1) Intégration de l'IUFM :

Les 3 sections syndicales du SNESUP des Universités d'Orléans et de Tours, de l'IUFM défendent que

1. l'intégration doit viser à la meilleure formation articulée sur la recherche et les contenus universitaires dans leur dimension académique et professionnalisante ;
2. les potentiels de formation et de recherche des deux universités et ceux de l'IUFM doivent être associés dans le souci d'assurer un maillage équilibré de la carte des formations ;

Le SNESUP de l'université de Tours condamne la décision brutale du recteur annoncée à la presse le 6 septembre dernier, d'affecter l'IUFM et ses personnels à l'université d'Orléans, sans vote des personnels concernés.

2) Loi

A la demande des élus SNESUP débats, diffusion des rapports spécifiques de l'IGAENR et de l'IF sur l'université de Tours et constitution d'un groupe de travail pluraliste sur les statuts.

3) Postes

Processus bloqué (budget sans création ! et DGES).

4) LMD

Révision des méthodes de « compensation » au niveau L engagée avec toutes les composantes, les personnels et étudiants.(à suivre)

La section syndicale SNESUP de

Tours , ouverte à tous les enseignants du supérieur, quelque soit leur statut

Défendre les droits et statuts des personnels (congés, qualifications, services d'enseignement...)

Promouvoir l'accès à la recherche de tous les personnels enseignants. Ensemble solidaires !!

Vous avez envie d'écrire ? *Bravo !*

Nous publions des chroniques, des échos des diverses composantes de l'Université François Rabelais.

Contacts : snesup@univ-tours.fr,
fabbri@univ-tours.fr

Toute l'actualité du supérieur sur
www.snesup.fr

Sur la Loi : réaction unitaire

AU CNESER PLENIER DU 17 SEPTEMBRE

Le CNESER considère que la loi « Libertés et Responsabilités des Universités » promulguée le 10 août 2007 n'apporte pas de réponse aux besoins du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, tels qu'identifiés de longue date par la communauté universitaire et ses organisations représentatives notamment concernant l'avancée de la connaissance, le rapprochement dans un système homogène des diverses formations supérieures, la démocratisation de l'accès aux études et la réussite des étudiants.

Le CNESER ne peut souscrire aux possibilités de désengagement politique et financier de l'État, à la multiplication des modes de recrutement de non-titulaires, à la concentration des pouvoirs entre les mains des présidents d'université. La loi LRU met en péril les libertés académiques et scientifiques, les statuts des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle dresse des obstacles à l'accès et à la réussite des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur, entre lesquels les inégalités territoriales seraient considérablement renforcées. La loi met fin à la collégialité de fonctionnement des universités et démantèle leur vie démocratique, sans répondre aux réels besoins de formation et de recherche.

La rentrée s'effectue sans moyens nouveaux : absence de création de postes dans l'enseignement supérieur et dans les organismes publics de recherche malgré les besoins. Le CNESER demande que des annonces concernant l'augmentation du budget 2008 de l'enseignement supérieur et de la recherche se traduisent dans les faits par une amélioration des conditions de travail et de réussite dans les établissements via des emplois statutaires et des budgets dans le cadre d'un plan pluriannuel. Les chantiers ouverts en juin par la Ministre ne sont toujours pas concrétisés. Le CNESER demande des mesures d'urgence pour répondre à l'augmentation de la précarité étudiante en cette rentrée.

Il réclame sur toutes ces questions une négociation globale.

Déclaration présentée au CNESER plénier par Jean Fabbri, secrétaire général du SNESUP, au nom du SNESUP, du SNASUB, de la FSU, de l'UNEF, du SGEN, de l'UNSA et des Syndicats Autonomes

Sur la Loi :

des pistes de résistance

Lors de sa réunion de rentrée du 19 septembre, la section SNESUP de Tours s'est fixé le double objectif :

- informer et rassembler de manière la plus unitaire possible tous ceux qui contestent la logique de la loi du 10 août 2007, lancer des initiatives publiques pour sa remise en cause,
- bousculer la logique à l'œuvre dans la loi par des contre-propositions,

afin de défendre les missions du service public : égalité des chances dans la formation des étudiants, transparence dans le recrutement des personnels, dans l'accès aux promotions, dans les possibilités de recherche, dans les conditions de travail, etc.

Ainsi le SNESUP entend rassembler à Tours pour que

*le président de l'université renonce à faire peser sur les recrutements un droit de veto,
*les « comités de sélection » (instaurés pour les recrutements d'enseignants-chercheurs) reposent sur les sections du CNU et sur le mode électif pour la partie issue l'établissement, avec parité A/B .

*toutes les composantes (UFR, IUT, EPU,...), toutes les sensibilités universitaires soient associées à une collégialité d'animation de l'université,

*l'emploi statutaire (enseignants, BIATOS) soit le mode ordinaire de recrutement

*les primes –dont nous contestons le principe– en particulier la PEDR échappent à l'arbitraire du président et soient attribuées par des instances scientifiques collégiales élues comme le CNU

*parmi les nommés au CA figurent autant de représentants des employeurs que des organisations de salariés

La lettre d'Alcofribas

n°17
Septembre 2007

A Tours comme ailleurs, le SNESUP, avec les élus dans les conseils et tous les collègues qui le souhaitent, entend rassembler une dynamique universitaire et citoyenne pour contenir une privatisation à laquelle la loi ouvre la porte.